avec sa femme et ses enfants. Il venait de renvoyer son fils, Edouard, âgé de vingt ans, qui, disait-il, ne travaillait pas assez à la ferme et devait le remplacer par un neveu.

Dans la Région

La nomination de M. Allain

Nous avons annoncé, d'après le Mouvement administratif paru samedi matin à l'« Officiel », la nomination de M. Allain, secrétaire général de la Préfecture du Nord, comme préfet de l'Aveyron.

M. Allain est originaire de la Somme. Avocat, docteur en droit, il débuta dans l'administration comme conseiller de préfecture du Cher. Il fut sous-préfet à Montdidier et à Péronne ; il avait été nommé au secrétariat général du Nord le 22 mars 1911 en remplacement de M. Richard, nommé préfet de la Haute-Savoie puis directeur de la Mutualité.

M. Allain était un fonctionnaire républicain et laïque que nous regrettons de voir partir et nous le félicitons de l'avancement bien légitime dont il vient d'être l'objet.

Dans le même mouvement figure M. Ausparesse nommé sous-préfet de Saint-Girons.

Les Fêtes de Lille

C'EST SOUS UNE PLUIE BATTANTE QUE SE DÉROULÈRENT LES FESTIVITES ORGANISÉES DANS LA DEUXIEME JOURNEE. NÉANMOINS UNE FOULE NOMBREUSE Y ASSISTA. LE MAUVAIS TEMPS AYANT PERSISTÉ DANS LA SOIRÉE, LE CORTEGE LUMINEUX QUI DEVAIT AVOIR LIEU FUT SUPPRIMÉ.

Pauvres fêtes de Lille, elles n'ont pas de chance. Il ne se passe guère d'années en effet où elles ne soient arrosées par la pluie. Cette année, plus que jamais, cette fâcheuse tradition a été observée.

Le baromètre cependant, permettait de concevoir quelques espérances. Hélas, celles-ci, au grand ennui de tout le monde ne se sont pas réalisées.

LA MATINÉE

LE CONCOURS DE PINSONS

La matinée de dimanche débuta par un concours de pinsons non aveugles, qui eut lieu à 6 heures du matin rue Guillaume-Werniers, sous la direction de la société « Les Pinsons d'or ».

Voici les résultats de ce concours :

1er, Vandermeesche Léon, 340 chants ; 2e, Jennuy René, 200 ; 3e, Descamps [illegible] ; 4e, Descamps, 214 ; 5e, Vandenberghe ; 6e, Mallait Camille ; 7e, Nicolas ; 8e, Vermeesch, 9e, Pottier Alexandre ; 10, [illegible] ; 11e, Desmarets ; 12e, [illegible] ; 13e, D'Hooghe Louis ; 14e, [illegible] ; 15, Vanmelbrouck ; 16e, Delobel Charles.

Prix de nombre : [illegible].

Prix d'éloignement : Mallait d'Hazebrouck.

Prix de cages : 1er, Demunck de Mons-en-Barœul ; 2e, Verschoore du Vieux-Lille.

LA REVUE DES SOCIETES

Vers 8 heures, les Canonniers sédentaires tirèrent sur les remparts de la ville les salves réglementaires d'artillerie.

Quant à la revue des sociétés elle a obtenu cette année son succès habituel. Malgré le temps plutôt froid et un ciel grisâtre, nombreux étaient les Lillois qui avaient voulu voir défiler joueurs de bouchon, d'arc, d'arbalète, et de beigneaux, sans compter les phalanges musicales aux costumes plus ou moins pittoresques.

A 10 heures, tous les groupes devant prendre part à la revue étaient massés boulevard des Ecoles. Peu de temps après, le maire M. Charles Delesalle, accompagné de quelques adjoints et conseillers municipaux arrivait [illegible]. La « Marseillaise » ayant été exécutée par l'excellente Harmonie des Sapeurs-Pompiers, les sociétés passèrent devant le front des sociétés. Celles-ci se mirent ensuite en marche pour gagner la Grand'Place en passant par la rue de Paris.

Au passage on remarque plusieurs [illegible]. D'aucunes attirent l'attention soit par leur emblème, soit par l'accoutrement original des membres qui la composent, soit [illegible] qu'ils ont choisi et qui figure sur la pancarte les précédant.

Naturellement les « bouchonneux » qui sont [illegible] la coutume sont les plus nombreux, se distinguent dans ce dernier genre.

C'est ainsi que nous notons au fur et à mesure [illegible] les « Vintes d'osier », les « Mal marés », les « Petits minteux », les « Belles Poires » et leur plantureuse cantinière, les « Fatigués du repos », les « Frappés du cerveau », les Pleins d'air, les « Petits Radis », etc.

[illegible], dont le but de la [illegible] est atteint.

En queue du cortège se trouvent les [illegible] lillois Lyderic et Phinaert presque complètement rhabillés de neuf, puis viennent Jeanne-Maillotte et le tambour des Hurlus, également applaudis par l'assistance.

Vers 11 heures et demie la dislocation du défilé qui cette année fut particulièrement réussi, eut lieu place du Théâtre.

Décidément les bonnes traditions ne se perdent pas à Lille et somme toute, c'est fort heureux !

L'après-midi

LES JEUX POPULAIRES

A 2 heures la plupart des sociétés qui ont défilé le matin se rendent aux jeux et concours populaires organisés en leur faveur. Malheureusement, la pluie, la fâcheuse pluie qui tombe depuis une heure sans discontinuer ne permet pas les jeux en plein air et leurs [illegible] toujours agréables.

C'est véritablement grand dommage, mais il ne faut pas croire pour cela que les « bouchonneux » notamment fâchés de ce contretemps engendrent la mélancolie. Ce serait bien mal connaître les fervents de ce sport [illegible] les plus joyeux compères du monde puisque rien ne peut les attrister.

Le Cortège des Nations

Ce cortège constituait certainement ce qu'il a été fait de mieux dans le genre, en notre ville, depuis les [illegible] de Lydéric, qui eurent lieu, on se souvient, en 1882. Malheureusement, les averses continuelles qui ne cessaient de tomber durant tout l'après-midi ne permirent pas au public d'en apprécier toute la valeur.

D'autre part, le mauvais temps avait découragé de nombreuses personnes, et celles-ci, au dernier moment, refusèrent de participer au défilé, qui partit du boulevard du Maréchal-Vaillant avec une heure de retard.

Pêle-mêle, les sociétés et les chars défilèrent au petit bonheur, mais sans cependant trop d'à-coups. A la demande des participants, l'itinéraire avait été d'ailleurs considérablement simplifié. C'est ainsi que le cortège, après être passé devant la tribune officielle, installée place Simon-Vollant, et dans laquelle avaient pris place M. Ch. Delesalle, maire ; quelques adjoints, conseillers municipaux et invités, gagna immédiatement la rue du Molinel, la Grand'Place, puis la place de la Gare, où se trouvaient les tribunes des jurés.

Tous les chars qui prenaient part au défilé seraient à citer, car tous étaient intéressants et des mieux agencés ; malheureusement, la place dont nous disposons ne nous permet pas de les examiner un par un ni de détailler comme nous l'aurions voulu les brillants costumes que nous avons remarqués au passage.

Citons cependant le char de la Nation suisse, formé d'un coquet châlet ; le char de l'Angleterre, représentant un cuirassé avec ses canons, ses mâts et son équipage ; le char de la Belgique, ceux de l'Autriche-Hongrie, de l'Egypte, de la Russie, de la Flandre, etc., etc.

Parmi les groupes pittoresques les mieux costumés, il convient également de citer, notamment, un ensemble de pêcheurs et de pêcheuses accompagnés d'une fanfare « ad hoc », ainsi qu'une société musicale dont les exécutants portaient le costume blanc et le grand col bleu des marins, et enfin une superbe collection de papillons.

La dislocation du cortège eut lieu rue de Fives sans incident.

Le comité des fêtes avait pris la sage précaution de faire suivre le défilé par une voiture d'ambulance, dans laquelle se trouvait un docteur, prêt à intervenir en cas d'accident.

Fort heureusement, aucun événement fâcheux ne se produisit et le praticien n'eut ainsi à donner ses soins à personne.

LA SOIRÉE

LE MAUVAIS TEMPS PERSISTE

Le programme de la soirée de dimanche comprenait diverses attractions. La principale d'entre elles consistait en un cortège lumineux, auquel devaient prendre part les chars et sociétés ayant défilé l'après-midi dans le cortège des nations.

La pluie ayant persisté, le comité supprima cette partie importante du programme.

Restaient donc les illuminations dont nous avons [illegible] un compte rendu et les concerts populaires.

Ces derniers furent exécutés square Rihour par la musique des canonniers sédentaires et sur la Grand'Place par les Orphéonistes lillois et le Cercle Berlioz.

Ils obtinrent un légitime succès [illegible] un public relativement nombreux.

Quant à la braderie, [illegible] avoir lieu à partir de [illegible] c'est-à-dire vers minuit, elle ne s'annonce guère brillante. Rares sont, en effet, les marchands qui semblent vouloir y prendre part [illegible] les places retenues par eux.

Il est certain que la pluie, qui continue toujours à tomber, n'en [illegible] raison, par suite de sa persistance, des meilleures bonnes volontés.

UNE DECISION DU COMITE

Le Comité des fêtes du quartier Saint-Sauveur-Saint-Maurice nous communique dans la soirée la note suivante avec prière d'insérer :

« Le Comité [illegible] un cortège [illegible] qu'il ne [illegible] pas lieu.

« Une partie importante du cortège parcourra demain les principales artères de nos quartiers, voulant montrer à notre population l'effort qu'il avait entrepris.

« Le Comité tient à remercier les nombreuses personnes qui ont bien voulu donner leur collaboration à la figuration ».

Programme de la journée de lundi

De une heure du matin à midi, braderie flamande dans les quartiers Saint-Sauveur-Saint-Maurice.

A huit heures du matin, stand de l'Esplanade, tir à la cible par les Sapeurs-Pompiers.

Jeux de bouchon : avenue de Dunkerque, place de Tourcoing, rue des Postes, rue du Faubourg du Sud.

A deux heures, canal de la Haute-Deûle, joute sur l'eau.

A trois heures, quai Vauban, jeu de bagues sur l'eau ; square Rihault, grand prix cycliste de Lille.

A trois heures et demie, festival [illegible], place Catinat, place du Concert et Jardin de Fives.

Concerts populaires : A trois heures et demie, place du Vieux-Marché-aux-Poulets, [illegible] place Jacquart et rue du Vieux Faubourg.

A trois heures, bascules hydrauliques [illegible] des Trois Mollettes, place [illegible], rue du Grand Balcon.

A six heures, kiosque de l'Esplanade, [illegible] des prix aux sociétés [illegible].

[illegible] square Rihault, concert par la Fanfare des [illegible] de Tourcoing ; Grand'Place, concert par la Musique des Sapeurs-Pompiers.

[illegible] heures à minuit, bals populaires [illegible] quartiers Saint-Sauveur Saint-Maurice.

Illuminations électriques rues de Roubaix, [illegible], de Fives, St-Sauveur, square Rihault, et place Simon-Vollant.

A onze heures, rue de Fives, feu d'artifice.

Courses de Lille

SIXIEME REUNION

C'est par un temps déplorable qu'a eu lieu hier à l'hippodrome du Bois de la Deûle, la 6e réunion des courses de Lille. La pluie en effet ne cessa de tomber durant toutes les épreuves et ceci on le comprendra n'avait amené qu'un public très restreint.

La fanfare du 16e chasseurs prêtait son concours à cette réunion dont voici les résultats.

1re Course. — Prix des Glacis (course de haies à réclamer). Prix : 2.000 fr. Distance : 2.800 mètres. Sept inscrits ; quatre partants.

Au départ, Bas les Masques II, favori de l'épreuve, prend une avance sur tous ses concurrents ; Sad Girl reste deuxième jusqu'au poteau d'arrivée.

1er Bas les Masques II (A. E. Bates), à M. Champion ; 2e à huit longueurs, Sad Girl (M. Hermant), à M. Desmettre ; 3e à quatre longueurs, Cayuga (L. Philippe), à M. L. Philippe ; le loin, Xiphias II (le propriétaire), à M. P. Morel.

Pari Mutuel

		Pes.	Trib.	Pel.
Bas les Masques II	G.	7 50	8 50	7 50
—	P.	6 50	6 50	6 50
Sad Girl	P.	11 »	11 50	10 50

Montant des mises : 6.985 francs.

2e Course. — Prix de la Plaine (steeple-chase, handicap). Prix : 3.000 fr. Distance : 4.000 mètres. Sept inscrits ; six partants.

Le peloton part très égrené, Ampelopsis prend la tête suivi de Trille, sans incident notable le premier de ces deux chevaux passe le poteau d'arrivée sans avoir été inquiété par Trille qui ne quitte pas son rang. Menuet III se classe troisième devant Veuve Joyeuse.

1er Ampelopsis (Hawkins), à M. de Mumm ; 2e à cinq longueurs, La Sauge (Seaton), à M. G. Perreau ; 3e à cinq longueurs, Menuet III (Byrne), à M. J. des Forts.

Non placés : Veuve Joyeuse (W. Head), Lucéole (le propriétaire) ; Trille (A. Benson).

Pari Mutuel

		Pes.	Trib.	Pel.
Ampelopsis	G.	20 »	18 »	17 »
—	P.	11 50	11 50	12 50
La Sauge	P.	11 »	22 »	32 »

Montant des mises : 15.755 francs.

3e Course. — Prix des Fleurs (au trot attelé). Prix : 2.000 francs. Distance : 2.900 mètres. Treize inscrits ; neuf partants.

Jupiter, à M. de Berghes, prend 50 mètres d'avance, mais après le premier tour, Imperia, à M Verriest, revient dans un train très régulier et gagne facilement.

1er Impéria (Vandeginste), à M. Verriest, en 5'4" ; 2e Iris (Cnudde), à M. Van Beriare, en 5'9" ; 3e Haubourdioise, (le propriétaire), à M. Choquet, en 5'11" 1/5 ; 4e Jupiter (Libeert), à M. de Berghes, en 5'13".

Non placés : Jessu (Vandenbulck), Jupiter (Tardivon), Iturel (Craon), Hydre de Lerne (Barbier), Inaudi Jacques (Renz fils).

Pari Mutuel

		Pes.	Trib.	Pel.
Imperia	G.	50 50	54 »	72 50
—	P.	11 »	15 »	16 »
Iris	P.	11 »	9 »	9 »
Haubourdinoise ..	P.	12 50	11 »	9 »

Montant des mises : 19.175 francs.

4e course. — Prix des Flandres. (Steeple-chase, Handicap, à vendre aux enchères). Prix : 2.500 francs. Distance : 3.400 mètres sur 11 engagés, 5 partants.

Le départ de la course fut bon. Pendant une bonne partie du parcours, Mars IV mène, suivi d'Argenteur et de Thulé. Au début, Rebeun, à M. J. Lorthiois, abandonne. Au cours du [illegible], Mars IV lâche en face des tribunes, et Thulé, malgré un instant de défaillance, arrive premier.

1er Thulé (W. Head), à M. Brossette. — 2e Argenteur (le propriétaire), au comte d'Aymery. — 3e Mars IV (Byrne), à M. J. des Forts.

Non placés : Janvier et Delbecq.

Pari mutuel ; Pesage : Thulé, gag. 12 00 ; placé : 7 50 ; 2e Argenteur pl. 11 00. — Tribunes : 12 00 ; 7 00. — Pelouse : 11 00 ; 7 50 et 9 00.

Montant des mises : 5,085 francs.

5e course. — Prix Bellone. Steeple-Chase militaire, 3e série. Prix : Objet d'art valeur 325 francs. Distance : 2.500 mètres. [illegible] 5 inscrits, 4 partants.

Toute la course est menée par Cicéro suivi d'Etendard.

1er Cicéro (le propriétaire), à M. Beaumont, maréchal-des-logis au 6e chasseurs. — 2e Etendard (le propriétaire), à M. Blanc, maréchal des logis du train. — 3e Vitesse (le propriétaire), à M. [illegible], maréchal-des-logis au même escadron.

Non placé : Violette, à M. Garnin, maréchal-des-logis au 1er escadron du train.

Pari mutuel ; Pesage : Cicéro, gag. : 7.50 ; placé : 5.50 ; 2e Etendard, pl. 5.50. — Tribunes : 7.50 ; 6.50 ; 6.50. — Pelouse : 7.50 ; 5.50 ; 9.00.

Montant des mises : 10.620 francs.

6e course. — Prix du Record, au trot monté ou attelé. Handicap international. A réclamer. Prix : 1,500 francs. Distance : 2.400 mètres.

21 inscrits ; 17 partants.

Cette course [illegible] plus persistante.

1er Gardenia (J. [illegible]), à M. O. Caloutte, en 4 m. 4 s. — 2e Hambourg ([illegible]), à M. J. Richard, en 4 m. 3 s. 2/5. — 3e Fierval (H. Méquignon), à M. H. Lefebvre, en 4 m. 6 s. — 4e Cartouche (Swyssen), à M. Vanthorr, en 4 m. 9 s.

Le gagnant fut réclamé pour 1.375 francs par M. Cnudde.

Pari mutuel : esage : 1er Gardenia, gag., 25.50 ; pl. 10.50 ; 2e Hambourg, pl., 125.50. — 3e Fierval, pl. 12.50. — Tribunes : 35.50 ; 16.00 ; 32.00 ; 16.50. — Pelouse : 41.00 ; 17.50 ; 48.50 ; 18.00.

Montant des mises : 20.525 francs.

Le total général des mises s'est élevé à 82.145 francs.

Les prochaines réunions auront lieu les dimanches 28 septembre et 5 octobre.

Les Elections Cantonales

Le Congrès Socialiste de l'arrondissement de Valenciennes

A Bruay-sur-l'Escaut

Dimanche s'est tenu, à la coopérative « La Prolétarienne », à Bruay-sur-l'Escaut le congrès des groupes socialistes de l'Arrondissement.

L'organisation matérielle est parfaite : dans la grande salle des fêtes, des tables sont disposées, avec des pancartes désignant les cantons et les groupes.

A deux heures et demie, le citoyen A. Delannoy, secrétaire du Comité d'Arrondissement du Parti Socialiste, fait procéder à la formation du bureau, qui est composé des citoyens LEBAS, assisté des secrétaires des Comités cantonaux.

Le citoyen Delannoy fait l'appel des sections. 43 sont régulièrement inscrites et représentées par 120 délégués.

Le rapport, très documenté, du secrétariat d'arrondissement, rappelle toute l'action du Parti depuis le Congrès de Condé ; les élections municipales, qui nous ont donné 12 Hôtels de Ville au lieu de 8, 247 élus ; les manifestations ouvrières contre la guerre, les trois ans et la réaction, qui ont montré la croissance et la force de l'organisation.

Les candidats ouvriers aux prochaines élections devront s'inspirer des circonstances actuelles et prendre ces idées directrices pour orienter leur propagande.

Le secrétaire montre l'accroissement des suffrages, de 1907 à 1911, aux scrutins cantonaux : contre 40 pour cent des suffrages exprimés, les candidats socialistes en 1907, en 1911, ceux-ci ont atteint 48 pour cent.

Le rapport est adopté et applaudi.

Après une discussion étendue sur diverses questions d'organisation, et l'approbation des rapports sur l'organe hebdomadaire du Parti, on passe à ce qui est la partie la plus importante du Congrès, la désignation des candidatures.

D'après les règlements du Parti, ce sont les Comités cantonaux qui y procèdent. Mais la Commission administrative du Comité d'Arrondissement a jugé qu'il convenait de donner, par le Congrès, une investiture plus large, et, s'il y avait lieu, d'aplanir les conflits qui lui seraient déférés.

Les Elections Cantonales

Les candidats dont les noms suivent sont désignés pour les élections cantonales de 1913.

CONSEIL GENERAL

VALENCIENNES-EST. — Le citoyen VERDAVAINE, adjoint au maire d'Onnaing.

BOUCHAIN. — CLEMENT Charles, délégué mineur.

SAINT-AMAND rive droite.— COUTEAUX Ernest, conseiller municipal.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

VALENCIENNES-NORD. — THIETARD, maire d'Anzin, et DELANNOY Adolphe.

VALENCIENNES-SUD. — DEGUISE O., publiciste.

CONDÉ. — TABARY Emile.

DENAIN. — PARIS, maire d'Escaudain, conseiller sortant.

SAINT-AMAND rive gauche. — ITALMA[illegible], conseiller municipal.

Le Congrès a été levé à 6 heures 30.

Une conférence publique avec le concours des citoyens Durre, Delannoy, Thiétard, Tabary, Lebas, réunit, dans la soirée, une foule de travailleurs qui ont acclamé le Socialisme et [illegible] le gouvernement réactionnaire.

O. D.

A ROUBAIX

Un individu se déclare l'assassin de Leers

MAIS SES DÉCLARATIONS SONT DES PLUS SUSPECTES

Dans la soirée de samedi vers neuf heures et demie un sieur Henri Delemasure, 25 ans, né à Tourcoing, sans domicile fixe, se présentait au poste de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Aux agents de service il déclara qu'il venait se constituer prisonnier parce qu'il était l'auteur d'un vol qualifié suivi du meurtre de Vital Mercier, débitant de tabac et épicier à Leers (Belgique).

Conduit dimanche matin devant M. Orlianges, commissaire de police, Delemasure renouvela ses aveux et fournit des détails précis. Il déclara que le crime avait été commis le [illegible] novembre 1908 et que Vital Menier avait été frappé à coups de couteau et achevé à coups de revolver.

Seulement le crime a été, en réalité, commis le [illegible] octobre 1909 et l'épicier n'a reçu ni coups de couteau ni coups de revolver mais il a été étranglé.

Quand M. Orlianges eut ainsi mis les choses au point, Delemasure se troubla et finit par déclarer qu'il n'était pas l'assassin mais qu'il avait simplement volé 80 francs chez Vital Mercier, lequel aurait été tué par d'autres.

D'autre part, il raconta qu'il avait fait son service militaire au 84e d'infanterie, à Avesnes, qu'il avait passé deux fois en conseil de guerre pour refus d'obéissance, outrages et rébellion à sous-officier. Condamné, il fut envoyé au pénitencier militaire de l'île d'Oléron, d'où on le renvoya parce qu'un médecin [illegible] l'aurait déclaré irresponsable.

On croit avoir affaire à un halluciné que l'affaire de Victor Dutilleul, dit le « Grand M[illegible] », actuellement « cuisiné » par M. D[illegible], juge d'instruction, aura impressionné.

Comme Delemasure était en état de vagabondage, M. Orlianges l'a déféré au parquet.

A TOURCOING

L'Explosion de la Croix-Rouge

MORT D'UNE DES VICTIMES

Nous avons raconté hier la terrible explosion qui s'est produite dans une fabrique de [illegible] en papier au cours de laquelle deux ouvriers grièvement blessés avaient dû être admis d'urgence à l'hôpital.

[illegible] du matin, l'un d'eux [illegible] a succombé après une épouvantable agonie. Le second, Dépreele Emile, [illegible] souffrant horriblement de ses blessures, est dans un état lamentable.

A HÉNIN-LIÉTARD

Mystérieux drame au révolver

UNE FEMME EST TUÉE DANS SA CAVE. — LE MEURTRIER TENTE DE SE SUICIDER.

Dimanche vers deux heures de l'après-midi, un drame mystérieux quant à ses causes et par le mutisme volontaire du meurtrier dont on n'a pu encore établir l'identité est venu jeter l'émoi dans la populeuse rue de Lens.

Depuis quelques jours un couple était venu habiter [illegible] Louise, tenu par Mlle Jeanne Singlar[illegible]. Il s'était fait inscrire sous le nom de M. et Mme Pruiz. Rien dans l'attitude du couple ne pouvait faire supposer le terrible drame qui devait se dérouler hier.

Vers deux heures de l'après-midi, la femme était descendue à la cave quand Pruiz la rejoignit. Que se passa-t-il alors ? Nul ne saurait encore le [illegible], toujours est-il que quatre détonations successives suivies de cris de douleur [illegible] aux oreilles des voisins terrifiés.

[illegible]

On se perd en conjectures sur les causes mystérieuses de ce drame.

A Berck-sur-Mer

Le Châlet maudit détruit par le feu

[illegible] à trois kilomètres de Berk, un incendie a détruit le châlet qui fut le [illegible], le bandit à la carabine [illegible] Ce châlet, [illegible] en bois, est situé à cinquante mètres d'un Sanatorium où sont soignés [illegible] d'enfants. Un instant on craignit [illegible] catastrophe, car le vent du nord [illegible] pour communiquer le feu à cet hôpital.

A Saint-Omer

Magasin militaire en feu

LE NOUVEAU MAGASIN A FOURRAGES DU 21e DRAGONS DETRUIT PAR UN INCENDIE

Un violent incendie s'est déclaré dans la nuit de samedi à dimanche, détruisant le nouveau magasin à fourrages qui contenait environ 20.000 quintaux de foin.

Ce bâtiment avait été construit il y a environ trois ans, sa longueur est de quarante-cinq mètres d'un côté et de cinquante-cinq mètres de l'autre, sa largeur de vingt-quatre mètres et sa hauteur de 6 mètres 50.

C'est vers onze heures du soir que l'on s'aperçut de l'incendie. Des ouvriers qui regagnaient leur domicile donnèrent aussitôt l'alarme.

Le piquet du 8e de ligne ainsi que celui du 21e dragons vinrent aussitôt porter les premiers secours. Vers onze heures et demie, le tocsin fut sonné par le guetteur de la tour Saint-Bertin, et la générale par les clairons des sapeurs-pompiers.

Le service d'ordre, que beaucoup ont trouvé excessif, est dirigé par le maréchal-des-logis chef Wuillemcy, assisté du commissaire de police et par des cavaliers du 21e dragons.

Sur le lieu du sinistre nous remarquons MM. Lefebvre du Prey, député-maire ; Ringot, sénateur ; Joseph Tillie et André Taillez, adjoints au maire de Saint-Omer ; Abeille, sous-préfet ; Chartron, procureur de la République ; Pierre Porion, président de la Chambre de Commerce ; Legrand, distillateur.

Tous les officiers de la garnison sont également présents.

Les dégâts s'élèveront à environ 20.000 fr. pour les fourrages ; il y a assurance à une compagnie anglaise.

Quant au bâtiment qui appartient à la ville il est assuré pour 50.000 francs.

Les causes de cet incendie sont inconnues, mais on ne croit pas à la malveillance.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le feu continue son œuvre. Saint-Omer est envahi par une odeur de foin brûlé.

Le service d'ordre est toujours aussi rigoureux.

Du bâtiment incendié il ne reste plus que quelques pans de murs lézardés.

Dernière Heure

LE MATCH DE BOXE DE GAND

Carpentier vainqueur de Wells

Gand, 1er juin. — Cet après-midi, dans la salle des fêtes de l'Exposition de Gand, a eu lieu le grand match Carpentier-Wells, pour le titre de champion d'Europe toutes catégories.

A son arrivée sur le ring, Carpentier, très calme, [illegible] absolument maître de lui, et ses nombreux partisans acclament chaudement le champion français.

De nombreux anglais venus dans l'espoir d'applaudir la victoire de leur champion, font une ovation à Bombardier-Wells au moment où il monte sur le ring.

Premier round. — Wells domine et porte de terribles directs du gauche que Carpentier ne peut esquiver et qu'il semble encaisser avec difficulté. Bientôt le champion français a la figure ensanglantée, et vers la fin de la reprise, il est projeté à terre et ne se relève qu'à la deuxième seconde.

Deuxième round. — Carpentier se reprend et commence à déjouer la tactique de Wells. Cependant ses coups ne portent pas, l'allonge de son adversaire étant beaucoup plus grande.

Troisième round. — Carpentier, changeant de tactique, cherche les corps-à-corps, durant lesquels par de rudes crochets à l'estomac, il ébranle son adversaire.

Quatrième round. — Le champion anglais, très désemparé, n'arrive plus à toucher Carpentier, qui pare toutes ses attaques. Par contre, celui-ci frappe avec acharnement, redoublant sans cesse ses coups à l'estomac. **Soudain, Wells s'abat lourdement à terre, où il demeure évanoui, et Carpentier est déclaré vainqueur.**

Une ovation immense accueille la victoire du Lensois qui est porté en triomphe à travers la salle.

Les juges étaient MM. Huls, Frantz Reichel et Th. Vienne.

L'arbitre était M. Maurot.

La police doit « Servir »

Brest, 1er juin. — Une tournée théâtrale jouait hier la pièce « Servir », de M. Lavedan.

En raison de manifestations possibles — qui d'ailleurs se produisirent — le commissaire central avait placé des agents dans la salle.

M. Masson, maire de Brest, donna l'ordre de supprimer le service d'ordre et, n'ayant pas été écouté, il sortit de sa loge, fit rassembler les agents et leur défendit d'obéir à leur chef, M. Wargnier.

Ce dernier ayant appris la démarche du maire, réunit à son tour ses hommes et les somma d'obtempérer à ses ordres.

Les agents rentrèrent alors dans la salle et continuèrent leur surveillance jusqu'à la fin de la représentation qui ne fut d'ailleurs pas troublée.

Au Vélodrome d'Hiver

Paris, 1er juin — Le championnat de France de vitesse, qui devait se disputer sur la piste du Parc des Princes, s'est couru en raison du mauvais temps, au Vélodrome d'Hiver.

Prix des abonnés :

1er, Delrieux ; 2e, Rousseau ; 3e, Martin. Dernier tour, 17 2/5.

Championnat de France de vitesse : 1.000 mètres.

Tous les coureurs, à l'exception de Schilles, qui se fait battre par Sergent, se qualifient facilement.

Repêchage : 2.000 mètres : 1er, Comès ; 2e, Dupuy ; 3e, [illegible]. Dernier tour, 13 1/5.

Première demi-finale : 1er, Hourlier ; 2e, Seigneur ; 3e, Poulain. Dernier tour, 16" 2/5.

Deuxième demi-finale : 1er, Friol ; 2e, Pouchois ; 3e, Didier. Dernier tour, [illegible].

Troisième demi-finale : 1er, Perchicot ; 2e, Comès ; 3e, Dupré.

Paris, 1er juin. — Championnat de France des cent kilomètres sur route :

1er, Octave Lapize ; 2e, Brocco ; 3e, Cruppelandt.

M. Chéron candidat au Sénat

Caen, 1er juin. — A l'issue du banquet organisé aujourd'hui pour fêter sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, M. Viel, vice-président de l'Association républicaine de Caen, a annoncé que M. Chéron, ministre du travail, acceptait définitivement la candidature sénatoriale dans le Calvados en remplacement de M. Tillaye, décédé.

Fin édifiante d'un curé

Menton, 1er juin. — L'abbé Amédé de Piron, prêtre interdit, qui, étant ivre, causait du scandale dans les rues, fut appréhendé par le garde Firpo qui voulut le reconduire à son domicile.

Le prêtre se débattit et gifla le garde ; celui-ci riposta par un coup de poing. L'abbé tomba inanimé sous l'influence de l'ivresse, crut-on alors ; on le transporta chez lui où le lendemain matin on le trouva mort.

Le Parquet de Nice a ordonné une enquête pour établir si le décès est dû à une congestion cérébrale causée par l'ivresse ou au coup porté par le garde.

M. Caillaux à Mamers

Mamers, 1er juin — Au banquet annuel régional du comité républicain du canton de Mamers, M. Caillaux, aux applaudissements de l'assistance, a renouvelé les déclarations qu'il avait faites précédemment notamment à la dernière séance de la Chambre.

19 maires du canton sur 21 assistaient au banquet.

Les protestations contre la "cambriole" gouvernementale

A Marseille

Marseille, 1er juin. — L'Union départementale des syndicats confédérés des Bouches-du-Rhône a tenu ce matin, à neuf heures, aux Chartreux, un meeting de protestation contre les perquisitions opérées ces jours derniers dans les milieux antimilitaristes.

3.000 personnes y assistaient. Le service d'ordre était considérable, mais aucun incident ne s'est produit.

M. Flaissières, sénateur, plusieurs élus du département et des délégués ouvriers de Nice, Toulon, Arles, Avignon, Montpellier, Alais, ont pris la parole.

En fin de séance, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Les travailleurs marseillais, de toutes corporations, réunis dans un même sentiment de réprobation contre l'attitude réactionnaire du gouvernement,

« Protestent énergiquement contre les perquisitions dont ont été victimes la C. G. T., les Bourses du Travail, et les militants dont le domicile a été violé.

« Protestent contre les députés qui ont voté des millions pour maintenir la classe libérable, se déclarent adversaires de la loi de 3 ans, et se séparent au cri de : « A bas la loi de trois ans ! A bas la Guerre ! Vive la C. G. T. ! »

A Lyon

Lyon, 1er juin — Le meeting organisé par l'Union des Syndicats ouvriers a eu lieu cet après-midi à la Grange Rouge, dans la banlieue est de Lyon.

Dix mille personnes environ y assistaient. M. Mergeur, de la C. G. T., a pris la parole.

Les assistants ont adopté un ordre du jour protestant contre la loi de trois ans, contre les récentes perquisitions et contre le projet de loi visant les syndicats.

Un employé des contributions indirectes, nommé Soulié, qui, paraît-il, avait protesté contre les paroles d'un orateur, a été fortement malmené et a reçu de nombreux coups de canne. Il a été transporté dans une pharmacie où il a reçu les premiers soins ; son état serait grave.

8 mineurs ensevelis en Bavière

Miessbach (Bavière), 1er juin. — Un éboulement s'est produit dans une mine, huit mineurs ont été ensevelis. Après douze heures de pénibles travaux, on a pu en retirer cinq sains et saufs. Les trois autres, qui ont certainement succombé, sont encore ensevelis sous les masses de terre.

La Crise ministérielle en Espagne

Madrid, 1er juin. — Le Roi a consulté ce matin les leaders conservateurs et les anciens présidents de la Chambre et du Sénat. M. Alexandre de Pidal et le général Azcarraga ont déclaré qu'ils estiment que les libéraux doivent continuer à exercer le pouvoir.

M. Garcia Prieto, en sa qualité de président du conseil intérimaire lors du décès de M. Canalejas, a aussi été mandé au Palais ; il a exprimé l'opinion que le cabinet Romanonès doit conserver le pouvoir.

M. de Romanonès reste au pouvoir

Madrid, 1er juin. — Le Roi en présence de l'opinion unanime formulée par les personnages qui l'ont consulté, a renouvelé sa confiance au comte de Romanonès.

Le cabinet ne subira aucun changement.

Les Chambres reprendront leurs travaux demain.

Bagarres à Nantes

UNE MANIFESTATION CLERICALE A PROPOS DE JEANNE D'ARC A LIEU MALGRE L'INTERDICTION MUNICIPALE

Nantes, 1er juin. — Un comité s'était formé dernièrement pour ériger à Nantes une statue de Jeanne d'Arc, œuvre du sculpteur Lebourg.

La municipalité, après certaines difficultés, finit par consentir à l'érection de cette statue mais imposa que l'inauguration en ait lieu le 14 juillet.

Le comité refusa et organisa pour aujourd'hui une grande manifestation.

Le maire interdit le cortège projeté et d'importantes forces de police et de gendarmerie furent déployées.

Des incidents inévitables, suivis de collisions, se produisirent. Les gendarmes et les agents chargèrent les manifestants d'abord sur la place du Bon Pasteur où le cortège tenta de se former, puis rue Saint-Clément et enfin au pied de la statue place Saint-Donatien.

Il y a eu des blessés de part et d'autre.

Une vingtaine d'arrestations ont été opérées sur lesquelles quatre ont été maintenues.

UN GYMNASTE SE TUE

Lyon, 1er juin. — Au cours d'un festival de gymnastique à Givors, M. Jean Gayé, 36 ans, de la Société des Touristes du Bel Air, demeurant rue de Montbrison à Saint-Etienne, est tombé en exécutant l'exercice de la pyramide et s'est fracturé la base du crâne.

Son état est grave.

CONTRE LES JEUX

Lyon, 1er juin. — La brigade des jeux, sous la direction du commissaire Aschwanden, a opéré la nuit dernière des perquisitions dans deux cercles lyonnais : le Central Club et le Cercle du Commerce.

SOUS-OFFICIER DESARÇONNÉ

Oran, 1er juin. — Le maréchal des logis d'artillerie Gay a fait une chute à une haie cet après-midi au cours de la réunion hippique et s'est tué.

SUR LES CHEMINS MAROCAINS

Oudjda, 1er juin. — Aussitôt qu'il a été informé de la victoire remportée par le général Alix sur les tribus rebelles, le général Lyautey lui a adressé un télégramme de félicitations.

On signale déjà une heureuse détente parmi les tribus. Quelques fractions ont déjà fait des propositions en vue d'obtenir l'aman.

Pour confirmer l'impression de force produite par notre succès, le général Alix restera encore quelques jours à M'coun avec ses troupes. (*L'Information*).